

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 5 MARS 2019

PRESIDENT: METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : J. CHARLES - U COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport uniquement à l'adresse ci-dessous

discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au **samedi matin 10h** pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

3EME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veillez prendre note de **la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle**. Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage.
(Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiche navette, pris note, transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

Club de la DEFENSE DE VARCES : remerciements aux arbitres qui ont officiés lors de leur match.

ST JOSEPH DE RIVIERE : absence de l'arbitre : match D4 P B du 03/03/2019 ST Joseph de Rivière 4 Montagnes, transmis au responsable concerné pour enquête.

ARTAS CHARANTONNAY : absence de l'arbitre : match D4 P E du 24/02/2019 ACFC – ILE D'ABEAU, transmis au responsable concerné pour enquête

CHABONS : suite à la suspension de leur terrain, changement de terrain à UNION NORD ISERE DE FOOT pris note, prévenir l'arbitre si besoin et le district.

US RUY MONTCEAU : demande arbitre match D5- du 10/03/2019 – RUY MONTCEAU – NIVOLAS, transmis au responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités

US CASSOLARD PASSEGEOIS : demande arbitre match U15 du 06/04/2019, ST ANDRE LE GAZ – USCP, transmis au responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US GIEROISE : demande arbitre et délégué match U15 D2 P B du 09/03/2019 à 16h à Gières , transmis au responsable concerné , pour le délégué concerne la commission de délégation du District.

FC PONT CLAIX : demande pour l'arbitre du club de participer à la prochaine formation administrative du 20 avril 2019 (absent lors de sa convocation initiale) transmis au responsable pour suite à donner.

US BEAUVOIR ROYAS : récusation d'un arbitre suite à problèmes lors d'un match, transmis à la CDA pour suite à donner, qui est seule décisionnaire dans ce cas précis par rapport aux faits.

COURRIERS ARBITRES :

BOUJA Nadjib : pris note de votre rapport qui concerne un report de match FUTSAL sans avoir prévenu l'arbitre qui s'est déplacé, match MOIRANS RCA / FC VOIRONNAIS, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

MOURAT Théo : problème de contact avec la trésorerie du district, voir mail sur le site ou avec le secrétariat du district.

CUSANNO Stéphane : rapport de match, pris note, concerne la commission de discipline.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.